

La commission de la formation et de la vie étudiante en formation plénière le 04 avril 2025

AVIS – CFVU-2025-FORMATION-12

RENDUE EXÉCUTOIRE LE :

Date de transmission :

Date de réception rectorat :

EXAMEN D'UNE PROPOSITION D'OUVERTURE D'UN NOUVEAU PARCOURS-TYPE À L'IUT CRÉTEIL-VITRY POUR LA LICENCE PROFESSIONNELLE BANQUE, ASSURANCE, FINANCES : CHARGE DE CLIENTELE - COF EXCEPTIONNELLE

VU *le Code de l'éducation ;*

VU *les statuts de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;*

VU *la délibération du Conseil d'administration CA-2022-ELE-01 en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne ;*

VU *le projet d'ouverture d'un nouveau parcours-type à l'IUT Créteil-Vitry pour la Licence Professionnelle Banque, Assurance, Finances : charge de clientèle - COF exceptionnelle présenté à la commission de la formation et de la vie universitaire et annexé à la présente délibération ;*

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne, après en avoir délibéré :

ARTICLE 1 :

Émet un **avis favorable** sur la proposition d'ouverture d'un nouveau parcours-type à l'IUT Créteil-Vitry pour la Licence Professionnelle Banque, Assurance, Finances : charge de clientèle - COF exceptionnelle, telle que détaillée dans les documents annexés à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil (UPEC) Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

La commission de la formation et de la vie étudiante en formation plénière le 04 avril 2025

Fait à Créteil, le 04 avril 2025

**Le Vice-Président Formation et de la
Commission de la Formation et de la Vie
Universitaire**



Arnaud THAUVRON

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

Nombre de membres constituant le conseil : 40	DÉCOMPTE DES VOIX
Nombre de membres en exercice : 38	Votants : 24
Quorum : 20	Votes exprimés : 24
Membres présents : 19	Pour : 24
Membres représentés : 5	Contre : 0
Total des membres présents et représentés : 24	Abstention : 0

Campagne
2024/2025

Formulaire création parcours diplômant

Au sein d'une mention existante à l'UPEC - Offre de formation 2020-2025

Dates et avis des Instances compétentes de la ou des composantes de rattachement

Conseil de Perfectionnement :	-
Conseil de la composante :  Impérativement joindre le RD afférent	- 15 mai 2025 (accord de principe en décembre 2024)

Fiche d'identité

Fiche d'identité	
Niveau diplôme :	<input type="checkbox"/> Licence <input checked="" type="checkbox"/> Licence Professionnelle <input type="checkbox"/> BUT <input type="checkbox"/> Master
Niveau du cycle (hors LP) :	<input type="checkbox"/> L1/BUT1 <input type="checkbox"/> L2/BUT2 <input checked="" type="checkbox"/> L3/BUT3 ou LP <input type="checkbox"/> M1 <input type="checkbox"/> M2
<input checked="" type="checkbox"/> Projet d'une seule composante Indiquer la composante/UFR porteuse : - IUT Créteil-Vitry	<input type="checkbox"/> Projet inter-composantes Indiquer la composantes/UFR porteuse principale (<u>contact privilégié et composante d'inscription des usagers</u>) : - Indiquer la/les composantes/UFR co-porteuses <u>ou</u> associées : -
Intitulé du parcours diplômant :	Licence Professionnelle Digitalisation du parcours client en assurance
Libellé de la mention d'appartenance : (Cf Arrêtés d'accréditation en vigueur)	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
Co-accréditation de la mention :	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, préciser établissement :
Champs de formation :	<input type="checkbox"/> Champ 1 : Sciences, Ingénierie, Technologies <input type="checkbox"/> Champ 2 : Santé <input type="checkbox"/> Champ 3 : Humanités, Cultures, Sociétés <input type="checkbox"/> Champ 4 : Education, Formation, Interventions sociales <input type="checkbox"/> Champ 5 : Villes, Transports et Territoires <input checked="" type="checkbox"/> Champ 6 : Economie et Management <input type="checkbox"/> Champ 7 : Etudes juridiques, politiques et échanges internationaux
Axe(s) stratégique(s):	<input type="checkbox"/> Santé, société, environnement <input type="checkbox"/> Francophonies et plurilinguismes <input type="checkbox"/> Savoirs et pratiques en éducation et en formation <input type="checkbox"/> Transformations, inégalités, résistances <input checked="" type="checkbox"/> Numérique : science et pratiques
Domaine :	<input type="checkbox"/> ALL <input checked="" type="checkbox"/> DEG <input type="checkbox"/> SHS <input type="checkbox"/> STS
Secteur disciplinaire SISE : Voir tableau lien ICI	Sciences Economiques – Gestion (hors AEI)
Régime(s) de formation :	<input type="checkbox"/> FI <input checked="" type="checkbox"/> FA <input checked="" type="checkbox"/> FC <input checked="" type="checkbox"/> CP
Année universitaire d'ouverture souhaitée (à compter de 2025/2026) :	2025/2026
Date ou période prévue du début des enseignements :	8/09/2025
Durée de la formation :	12 mois
Volume horaire par étudiant :	575 heures
Site(s)/Campus de formation :	Lycée Jean Lurçat (75013) et IUT CV

Spécificités création nouveau parcours diplômant en alternance (FA et/ou FC) <i>Si non concerné, passez à l'encadré « contacts »</i>	
Modalités d'alternance :	<input checked="" type="checkbox"/> Contrat d'apprentissage <input checked="" type="checkbox"/> Contrat de professionnalisation
Rythme d'alternance envisagé :	18 semaines de formation réparties dans l'année
Métiers visés :	Conseiller clientèle en assurances
Intérêt du projet par rapport à l'offre de formation en alternance de l'UPEC :	Cette formation spécifique n'existe pas dans l'offre de formation de l'UPEC
Existe-t-il des formations en alternance comparables à votre projet dans d'autres universités d'Ile de France/au niveau national ?	oui : Les universités franciliennes proposant cette formation en alternance sont : <ul style="list-style-type: none"> - L'université Paris Cité - L'université Paris Nanterre. En dehors de l'Ile-de-France, cette formation est proposée par : <ul style="list-style-type: none"> - L'université d'Angers - L'université de Lorraine - L'université de Reims Champagne-Ardenne
Le CFA de l'UPEC comme CFA de rattachement est à privilégier. Si un autre CFA de rattachement est envisagé, préciser le CFA prévu et décrire en quelques lignes un argumentaire en faveur de cet autre CFA :	CFA UPEC retenu

Contacts pour la formation			
Responsables de la formation			
Responsables	NOM, Prénom	Téléphone :	Mail :
Responsable de la mention :	Laurent Cohen	06 10 90 58 06	Laurent.cohen@u-pec.fr
Responsable du parcours-type :	Laurent Cohen	06 10 90 58 06	Laurent.cohen@u-pec.fr
Contact/référent pédagogique du parcours-type			
NOM, Prénom		Téléphone :	Mail :
Laurent Cohen		06 10 90 58 06	06 10 90 58 06



Nous vous invitons vivement à vous référer au texte de cadrage sur l'ouverture de parcours-type ainsi qu'à la FAQ sur le suivi de l'offre de formation et de l'organisation des études
Ce formulaire servira de base de travail aux membres des différentes instances qui expertiseront votre demande de création, un intérêt particulier doit être porté à l'argumentation des réponses

Description générale

Contexte et argumentaires
<p>Contexte création parcours diplômant et argumentaire de votre demande <i>Exemples contextes : Appels à projets, demande du Rectorat, suite à une réforme...</i> <i>Intérêts pour les usagers, la composante, l'UPEC</i></p>

Nous avons été sollicités par la Provisure du Lycée Lurçat pour créer avec le Lycée une LP Assurance Banque Finance : chargé de clientèle mention Digitalisation du parcours client en assurance. Son établissement ayant une LP en partenariat avec l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, elle voulait s'appuyer cette fois sur notre expertise pour cette création. En effet, est déjà proposée à l'UPEC une licence professionnelle « Assurance Banque Finance : chargé de clientèle », coportée par l'IUT de Créteil-Vitry et l'IUT de Sénart Fontainebleau, orientée sur le domaine de la banque. La création de ce nouveau parcours viendrait compléter l'offre de formation de l'UPEC en ajoutant le domaine de l'assurance au domaine de la banque, tout en s'inscrivant dans l'axe stratégique lié au numérique.

Argumentaire choix intitulé du parcours diplômant

Cette LP étant la suite classique d'un BTS assurance, tout en étant ouverte à d'autres cursus, nous l'intitulons LP Assurance Banque Finance : chargé de clientèle pour respecter l'appellation de France compétences et en ajoutant le parcours Digitalisation du parcours client en assurance

Eventuel partenariat



Projet de convention à annexer au présent formulaire

Indiquer le/les éventuels partenaires et préciser brièvement les modalités de partenariat, les apports du partenaire dans le projet et l'intérêt de sa mise en place pour l'UPEC et ses usagers

Le partenariat est avec le Lycée Jean Lurçat (75013) dont l'offre de formation comprend des BTS Assurance ; NDRC ; MCO ; Comptabilité Gestion ; Gestion de la PME...

Objectifs de la formation

Objectifs pédagogiques, compétences visées...

Cette LP a pour objectif de former des conseillers clientèle spécialistes des métiers de l'assurance maîtrisant un ensemble de techniques juridiques, fiscales, financières et commerciales plus particulièrement en lien avec la digitalisation.

Positionnement du parcours diplômant

Positionnement du parcours diplômant au sein de la mention et de l'ensemble de l'offre de formation UPEC

Au regard des autres parcours-type de la mention, de l'offre de formation de l'établissement, dans le contexte universitaire extérieur

Cette LP ambitionne de former des spécialistes du domaine de l'assurance tandis que la mention Chargé de clientèle, qui existe déjà à l'IUT CV et à celui de SF, forme des conseillers polyvalents qui peuvent évoluer en banque ou en gestion de patrimoine voire en assurance

Eventuelle mutualisation

- Oui, mutualisation au sein de la mention
- Oui, mutualisation dans composante - préciser mention, parcours & volume horaire concernés :
- Oui, mutualisation intercomposante - préciser composante, mention, parcours & volume horaire concernés :
- Non, pas de mutualisation prévue

Positionnement du parcours diplômant dans l'offre de formation régionale et nationale

Seulement l'IFPASS et le CNAM proposent des formations similaires alors que les besoins de la profession en Ile de France sont conséquents

Pilotage et organisation de la formation

Conseil de perfectionnement ou toute structure équivalente : composition, rôle, modalités de fonctionnement, etc...

Procédure d'évaluation de la formation.

*Exemples : Fiche d'évaluation des enseignements et de la thématique après chaque module d'enseignement ;
 Evaluation globale du cursus à la fin de l'année*

Le pilotage de la formation sera similaire à celui de toutes les LP de l'IUT CV (Responsable pédagogique ; conseil de perfectionnement avec les formateurs et les maîtres d'apprentissage ; bilan intermédiaire avec les délégués ; évaluation du cursus à la fin de la formation)

Dispositifs d'aide à la réussite

Dispositifs d'aide à la réussite

Informations sur les étudiants au cours de la formation

Accompagnement des étudiants (enseignants-référents ou autres modalités)

Dispositifs de prise en charge des étudiants ayant des difficultés pédagogiques, en échec ou en voie d'abandon

Chaque étudiant sera suivi par un tuteur pédagogique

Ouverture internationale

Enseignements en langues étrangères, effectif et profil des étudiants concernés par les flux entrants et sortants

Non applicable car formation en apprentissage

Aménagements prévus pour les publics spécifiques

Usagers en situation de handicap, sportifs de haut niveau, artistes, salariés, chefs de famille, reprises d'études, formation continue, etc

Oui comme dans toutes les LP de l'IUT CV : possibilité d'aménagements sur plusieurs années

Sensibilisation à l'entrepreneuriat

*Le plan Esprit d'Entreprendre prévoit de sensibiliser à l'entrepreneuriat tous les étudiants au cours de leur cursus
 En cas de difficultés, ne pas hésiter à solliciter le Pôle Entrepreneuriat/DEVE*

Type d'action de sensibilisation à l'entrepreneuriat prévues dans le cursus :

Aucune

Cours

Autre, préciser :

Challenge

Projet tutoré

Obligatoire

Optionnelle

Volume horaire/étudiant :

0

Insertion professionnelle et poursuites d'études choisies

Stage/ Professionnalisation

Obligatoire en Master

**Loi du 10 juillet 2014: Le stage est limité à 6 mois et intégré dans le cadre d'un cursus de formation de 200 heures minimum d'enseignement*

Oui, stage validant

Préciser durée :

Oui, stage non validant

Préciser volume horaire :

UE préprofessionnelles et professionnelles identifiées

UE préprofessionnelles et professionnelles identifiées, préciser la nature : UE2 connaissance du secteur de l'assurance ; UE3 Pratique de l'activité d'assurances ; UE4 Projet tutoré

Dispositifs d'aide à l'orientation et/ou à l'insertion professionnelle

Information des étudiants, conférences, interventions de professionnels extérieurs

Réalisation d'un rapport d'activité en entreprise qui est un bilan de l'année passée avec une réflexion sur l'après formation

Passerelle / Réorientation / Poursuite d'études

Organisation et efficacité des passerelles

Procédures de réorientation et d'accompagnement de la mobilité disciplinaire

Les poursuites d'études possibles

L'insertion professionnelle visée

Insertion comme Conseiller de Clientèle

Poursuites d'études possibles en Master d'Assurances ; de Gestion de patrimoine ; de Banque

Organisation pédagogique

Composition du jury de délivrance du diplôme

(au moins trois personnes titulaires)

Nom	Prénom	UFR de l'UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Cohen	Laurent	IUTCV	Responsable pédagogique
Guettari Cortes	Ouaiba	Lycée Lurçat	Enseignante
Buzzetti	Nicolas	BNP Paribas	Enseignant vacataire

Conseil pédagogique et/ou Conseil de perfectionnement

*Missions : assurer le suivi des étudiant(e)s pendant et après la formation,
réaliser un bilan de la formation et des propositions d'évolution...*

Nom	Prénom	UFR de l'UPEC, Établissement ou organisme de rattachement	Rôle
Cohen	Laurent	IUTCV	Responsable pédagogique
Guettari Cortes	Ouaiba	Lycée Lurçat	Enseignante
			L'équipe pédagogique

Moyens et charges prévisionnels

Éléments financiers

Charges enseignements totalement supportées par l'UPEC :

(ou financement partagé avec partenaire par exemple, ou

Oui, l'UPEC supporte toutes les charges liées à cette formation

Non, préciser :



<i>mutualisation partielle avec un parcours existant...)</i>	
Charges de logistique administrative :	Charges de logistique administrative supportées par : <input type="checkbox"/> UPEC <input checked="" type="checkbox"/> UPEC et partenaire : <i>✍</i> Les enseignements ont lieu au lycée Jean Lurçat, qui supportera donc une partie de la charge administrative, et un jour aura lieu à l'UPEC par semaine. <input type="checkbox"/> Partenaire : <i>Lycée Lurçat</i> <i>✍</i>
	Eventuelles charges RNA/Pilotage, à détailler : charge de Responsable pédagogique: 38h <i>✍</i>
	Eventuelles heures d'encadrement hors MCC, à détailler : 8h de suivi par apprenti <i>✍</i>
	Autres charges, à détailler : Sans objet <i>✍</i>
Ressources : <i>(Taxe d'apprentissage, subventions diverses : préciser et étoffer)</i>	<i>✍</i> Ressources classiques d'une formation en apprentissage (contrats et taxe d'apprentissage)
Coût de la formation supportée par l'étudiant au profit du partenaire :	0
Autres informations :	

Effectifs attendus par promotion			
Régimes	Seuil d'ouverture envisagé	Fourchette d'effectifs attendus	Effectif maximum
FI :	-	-	-
FA :	-	16 à 20	24
FC :	-	-	-
CP :	-	-	-

Année concernée	Charges d'enseignement (en HeTD)			Charges administratives de l'équipe pédagogique (RNA/PRP/PCA/RIPEC en HeTD)		
	FI	FA	FC	FI	FA	FC
Année 1						
Année 2						
Année 3		665			198 (dont 160 de suivi d'apprenti si effectif de 20)	

Personnel administratif et/ou technique d'appui

Fonction/poste	Catégorie	Quotité en ETP	Poste existant	Poste à créer
Non significatif	<input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C	1 semaine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Besoin supplémentaire en salles	Nombre d'heures
Amphithéâtre	0
Salle TD	140h (salle IUT de Créteil-Virtry)
Salle TP	0



Tableau discipline SISE

01	DROIT - SCIENCES POLITIQUES	36	SCIENCES JURIDIQUES
		37	SCIENCES POLITIQUES
		61	PLURI DROIT – SCIENCES POLITIQUES
02	SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION (HORS AES)	38	SCIENCES ECONOMIQUES
		39	SCIENCES DE GESTION
		62	PLURI SCIENCES ECONOMIQUES - GESTION
03	AES	40	ADMINISTRATION ECONOMIQUE ET SOCIALE (AES)
31	PLURI DROIT – SCIENCES ECO – AES	63	PLURI DROIT – SCIENCES ECO – AES
04	LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS	17	SCIENCES DU LANGAGE - LINGUISTIQUE
		18	LANGUES ET LITTERATURES ANCIENNES
		19	LANGUES ET LITTERATURES FRANCAISES
		20	LITTERATURE GENERALE ET COMPAREE
		21	ARTS
64	PLURI LETTRES – SCIENCES DU LANGAGE – ARTS		
05	LANGUES	22	FRANCAIS, LANGUE ETRANGERE
		23	LANGUES ET LITTERATURES ETRANGERES
		24	LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES
		25	CULTURES ET LANGUES REGIONALES
		65	PLURI LANGUES
06	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	26	PHILOSOPHIE, EPISTEMOLOGIE
		27	HISTOIRE
		28	GEOGRAPHIE
		29	AMENAGEMENT
		30	ARCHEOLOGIE, ETHNO., PREHISTOIRE, ANTHROPOLOGIE
		31	SCIENCES RELIGIEUSES
		32	PSYCHOLOGIE, SCIENCES COGNITIVES
		33	SOCIOLOGIE, DEMOGRAPHIE
		34	SCIENCES DE L'EDUCATION
		35	SCIENCES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
66	PLURI SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES		
32	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES	67	PLURI LETTRES – LANGUES – SCIENCES HUMAINES
15	SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS	01	MATHEMATIQUES
		02	PHYSIQUE
		03	CHIMIE
		43	PHYSIQUE ET CHIMIE
		42	MATHEMATIQUES ET INFORMATIQUE
		04	MATHEMATIQUES APPLIQUEES ET SCIENCES SOCIALES (MASS)
		11	MECANIQUE, GENIE MECANIQUE, INGENIERIE MECANIQUE
		12	GENIE CIVIL
		13	GENIE DES PROCEDES, MATERIAUX
		14	INFORMATIQUE
		15	ELECTRONIQUE, GENIE ELECTRIQUE, EEA
		16	SCIENCES ET TECHNOLOGIE INDUSTRIELLES
		41	FORMATION GENERALE AUX METIERS DE L'INGENIEUR
		68	PLURI SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLICATIONS
09	SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS	05	SCIENCES DE L'UNIVERS, DE LA TERRE, DE L'ESPACE
		06	SCIENCES DE LA VIE, BIOLOGIE, SANTE
		69	PLURI SCIENCES DE LA VIE, DE LA SANTE, DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS
33	PLURI SCIENCES	70	PLURI SCIENCES
10	STAPS	10	STAPS
11	MEDECINE	07	MEDECINE
12	ODONTOLOGIE	08	ODONTOLOGIE
13	PHARMACIE	09	PHARMACIE
34	PLURI SANTE	71	PLURI SANTE
20	THEOLOGIE (pour les instituts catholiques uniquement)	50	THEOLOGIE CATHOLIQUE
40	VETERINAIRE	80	VETERINAIRE

MAQUETTE PEDAGOGIQUE - LISTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENTS ET DES ENSEIGNEMENTS PAR PARCOURS TYPE

FICHE D'IDENTITE FORMATION :			
Composante : <i>Choisir dans liste</i>	IUT Créteil-Vitry	Modalité d'organisation du parcours : <i>Choisir dans liste</i>	FA/FC (même maquette pour FA et FC)
Diplôme : <i>Choisir dans liste</i>	Licence professionnelle	Site d'enseignement principal <i>Choisir dans liste</i>	AUTRES => précisez dans commentaires SVP
Champ principal : <i>Choisir dans liste</i>	champ 2 : Economie et Management	Mention de rattachement co-accréditée : <i>Choisir dans liste</i>	NON
Champ secondaire : <i>Choisir dans liste</i>		Si oui, préciser les établissements : <i>Cf. arrêté d'accréditation</i>	
Domaine : <i>Choisir dans liste</i>		Si formation en partenariat avec des établissements extérieurs, préciser les établissements partenaires :	Lycée Lurçat 75013 Paris
Mention Licence professionnelle : <i>Choisir dans liste</i>	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle	Effectifs prévisionnels en S1/S2 :	
Mention Master : <i>Choisir dans liste</i>		Effectifs prévisionnels en S3/S4 :	
Mention Licence : <i>Choisir dans liste</i>		Effectifs prévisionnels en S5/S6 :	20
Spécialité BUT, Mention spécifique ou intitulés du diplôme (autres que Licence, Master, LP) :		Nombre d'heures RNA et PRP en EQTD :	38
Nom et prénom responsable(s) de mention :	Laurent Cohen	Nom et prénom responsable(s) du parcours-type :	
Intitulé parcours diplômant/Parcours/Options : <i>Cf. libellé indiqué dans l'AOF ou voté en CFVU</i>	Digitalisation du parcours client en assurance		

Aide et commentaires DEVE :
<p> Avant l'élaboration de la présente grille M3C, nous vous invitons vivement à prendre connaissance de la lettre de cadrage de la VP CFVU ainsi que de la FAQ prévues à cet effet</p> <p>Dans le cadre d'une demande d'ouverture de parcours-type, il convient de renseigner, à minima, les champs bordeaux de l'onglet "Maquette", à savoir:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fiche d'identité - Nature UE/ECUE - Libellé UE/ECUE - Type d'enseignement - Mutualisation dans mention/dans composante/inter-composante - Nombre d'heures d'enseignement - Compétences transversales: merci de les indiquer en bleu
Eventuels commentaires composante/UFR :
Cette Licence Professionnelle en partenariat avec le Lycée Lurçat ambitionne de former des spécialistes en assurances. Les enseignements se dérouleront dans le Lycée et à l'IUT de Créteil-Vitry

CARACTERISTIQUES DES ENSEIGNEMENTS											CM		TD		TP		Distanciel
Semestre	Nature : UE ou ECUE	Libellé de l'UE ou ECUE	CNU de l'ECUE	Type d'enseignement	Mutualisation dans la mention	Mutualisation dans la composante	Mutualisation inter-composante	Enseignement pris en charge par le partenaire	Nombre d'ECTS	Coefficient (si différent d'ECTS)	Nombre d'heures CM	Nombre de groupes CM	Nombre d'heures TD	Nombre de groupes TD	Nombre d'heures TP	Nombre de groupes TP	Nombre d'heures en distanciel
	UE	UE1 - Savoir s'exprimer grâce aux langages fondamentaux et outils en assurances							10		50,0		83,0				
	ECUE	ECUE 1.1 - Digitalisation de la relation client		Oblig.					2,0		16,0	1,0	24,0	1,0			0,0
	ECUE	ECUE 1.2 - Expression - Communication		Oblig.					2,0		10,5	1,0	19,5	1,0			0,0
	ECUE	ECUE 1.3 - Informatique appliquée		Oblig.					2,0		5,5	1,0	9,5	1,0			0,0
	ECUE	ECUE 1.4 - Mathématiques financières		Oblig.					2,0		7,0	1,0	13,0	1,0			0,0
	ECUE	ECUE 1.5 Anglais		Oblig.					2,0		11,0	1,0	17,0	1,0			0,0
	UE	UE2 - Connaître le secteur de l'assurance							10		54,5		78,5				
	ECUE	ECUE 2.1 - Economie		Oblig.					2		10,0	1,0	14,5	1,0			0,0
	ECUE	ECUE 2.2 - Analyse financière		Oblig.					2		6,0	1,0	11,5	1,0			0,0
	ECUE	ECUE 2.3 - Fiscalité		Oblig.					2		10,5	1,0	10,5	1,0			0,0
	ECUE	ECUE 2.4 - Droit fondamentaux des contrats		Oblig.					2		14,0	1,0	21,0	1,0			0,0
	ECUE	ECUE 2.5 - Certification professionnelles et réglementations		Oblig.					2		14,0	1,0	21,0	1,0			0,0
	UE	UE3 - Pratiquer l'activité d'assurances							15		75,0		109,0				
	ECUE	ECUE 3.1 - Digitalisation appliquée aux secteurs de l'assurance		Oblig.					3		14,0	1,0	21,0	1,0			0,0
	ECUE	ECUE 3.2 - Gestion des sinistres et prestations non vie		Oblig.					3		18,0	1,0	27,0	1,0			0,0
	ECUE	ECUE 3.3 - Gestion des sinistres et prestations vie		Oblig.					3		18,0	1,0	27,0	1,0			0,0
	ECUE	ECUE 3.4 - Négociation vente		Oblig.					3		11,0	1,0	20,0	1,0			0,0
	ECUE	ECUE 3.5 - Approche patrimoniale		Oblig.					3		14,0	1,0	14,0	1,0			0,0
	UE	UE4 - Pratique et insertion professionnelles							10				125,0				
	ECUE	ECUE 4.1 - Projet tutoré		Oblig.					10		0,0	1,0	125,0	1,0			
	UE	UE5 - Compétences professionnelles							15								
	ECUE	ECUE 5.1 - Rapport d'activité							15		0,0	1,0	0,0	1,0			
									60,0	0,0	179,5		395,5		0,0		0,0
											Total heures:	575,0					

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES

Champs renseignés Cf. onglet Maquette	
Type de diplôme	Licence professionnelle
Mention Licence	0
Mention Licence pro	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
Mention Master	0
Mention Spécifique	0
Parcours type	0

Semestre	Nature : UE ou ECUE	Libellé de l'UE ou ECUE	Régime régulier/général											Régime dérogatoire		Régime régulier et dérogatoire			
			Contrôle continu et/ou contrôle terminal				Contrôle continu intégral - CCI				Examen		2ème session / 2de chance						
			Epreuves continues			Epreuve terminale/Examen	Epreuves continues					Epreuve terminale/Examen							
			Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	TP%	Ecrit %	Oral %	TP%	Nombre d'épreuves	Ecrit %	Oral %	Ecrit %	Oral %	TP%	
	UE	UE1 - Savoir s'exprimer grâce aux langages fondamentaux et outils en assurances																	
	ECUE	ECUE 1.1 - Digitalisation de la relation client								100%	0%		2						
	ECUE	ECUE 1.2 - Expression - Communication								100%	0%		2						
	ECUE	ECUE 1.3 - Informatique appliquée								100%	0%		2						
	ECUE	ECUE 1.4 - Mathématiques financières								100%	0%		2						
	ECUE	ECUE 1.5 Anglais								100%	0%		2						
	UE	UE2 - Connaître le secteur de l'assurance																	
	ECUE	ECUE 2.1 - Economie								100%	0%		2						
	ECUE	ECUE 2.2 - Analyse financière								100%	0%		2						
	ECUE	ECUE 2.3 - Fiscalité								100%	0%		2						
	ECUE	ECUE 2.4 - Droit fondamentaux des contrats								100%	0%		2						
	ECUE	ECUE 2.5 - Certification professionnelles et réglementations								100%	0%		2						
	UE	UE3 - Pratiquer l'activité d'assurances																	
	ECUE	ECUE 3.1 - Digitalisation appliquée aux secteurs de l'assurance								100%	0%		2						
	ECUE	ECUE 3.2 - Gestion des sinistres et prestations non vie								100%	0%		2						
	ECUE	ECUE 3.3 - Gestion des sinistres et prestations vie								100%	0%		2						
	ECUE	ECUE 3.4 - Négociation vente								0%	100%		2						
	ECUE	ECUE 3.5 - Approche patrimoniale								100%	0%		2						
	UE	UE4 - Pratique et insertion professionnelles																	
	ECUE	ECUE 4.1 - Projet tutoré								80%	20%		2						
		UE5 - Compétences professionnelles																	
		ECUE 5.1 - Rapport d'activité								80%	20%		2						

**MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES SPECIFIQUES
(à renseigner obligatoirement)**

1. MODALITES DU CONTRÔLE DE L'ASSIDUITE (nombre d'absences autorisées...) :

Commentaires : Commentaires : Sans objet

2. CONDITIONS DE REDOUBLEMENT EN MASTER (procédure, autorité décisionnaire, nombre de redoublements autorisés...) :

3. REGLES DE PROGRESSION DANS LE CURSUS :

	Choix des réponses (renseigner à l'aide des menus déroulants dans chaque cellule)	Seuil ou note à indiquer (le cas échéant)	Commentaires/Précisions (nom des UE...)
Règle de poursuite dans le semestre suvant (Licence)	sans objet		
Existence d'une note seuil	à certaines UE	10	Note nécessaire d'au moins 10/20 à l'UE 4 Pratique et insertion professionnelles et à l'UE 5 Compétences professionnelles
Règles de compensation (Master)	sans objet		
Modalités de ventilation des usagers d'un M1 commun vers un parcours- type de M2 (Masters en Y/râteau)			Sans objet

4. STAGES (à renseigner obligatoirement) :

Pour rappel, le stage est obligatoire en Master

Période(s)	Durée (en mois)	Nombre ECTS	Commentaires
			sans objet. Formation en FA et en FC

5. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (à renseigner obligatoirement à l'aide des menus déroulants) :

	OUI/NON	Si OUI, lequel(les) et à quel moment ?
Passerelles pour la réorientation	sans objet	
Modalités pour l'accompagnement d'usagers en difficulté	oui	UE 4
UE/ECUE de préparation à l'insertion professionnelle	oui	Toutes
UE/ECUE contenant une sensibilisation à l'entrepreneuriat	non	
FC/FA : Aménagements d'études prévus (BUT1 uniquement)	non	
UE/ECUE "compétences transversales" - obligatoire en Licence	oui	UE 4

BLOCS DE COMPETENCES ET DE CONNAISSANCES
- Référentiels d'activités, de compétences et d'évaluation pour les mentions de la nomenclature nationale de licence générale (juillet 2019)

Type de diplôme	Licence professionnelle
Mention Licence	0
Mention Licence pro	Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
Mention Master	0
Mention Spécifique	0
Parcours type	0

	libellé	nombre d'ECTS de l'UE	Blocs de compétences disciplinaires (D)*					Blocs de compétences transversales (T)*			Blocs de compétences d'employabilité (E)*			Compétences complémentaires propres à la formation			
			indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	indiquer l'intitulé	
Liste des UE du Semestre 1	UE11																
	UE12																
	UE13																
	...																
Total SEMESTRE 1		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Liste des UE du Semestre 2	UE21																
	UE22																
	UE23																
	...																
Total SEMESTRE 2		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Liste des UE du Semestre 3	UE31																
	UE32																
	UE33																
	...																
Total SEMESTRE 3		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Liste des UE du Semestre 4	UE41																
	UE42																
	UE43																
	...																
Total SEMESTRE 4		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Liste des UE du Semestre 5	UE51																
	UE52																
	UE53																
	...																
Total SEMESTRE 5		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Liste des UE du Semestre 6	UE1 - Savoir s'exprimer grâce aux langages fondamentaux et outils en assurances	10										X			X	X	
	UE2 - Connaître le secteur de l'assurance	10										X	X		X	X	
	UE3 - Pratiquer l'activité d'assurances	15										X	X		X	X	X
	UE4 - Pratique et insertion professionnelles	10										X	X		X	X	X
	UE5 - Compétences professionnelles	15										X	X		X	X	X
Total SEMESTRE 6		60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
TOTAL DIPLÔME		60	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

* Annexe : Clef de lecture pour le référencement des blocs de compétences

Tableau de l'équipe pédagogique							
Noms et Prénoms de l'intervenant	Corps et grade	Section CNU ou discipline d'agrégation	Pour les enseignants permanents: Composante d'appartenance	Pour les Intervenants extérieurs	Nombre d'heures prévues	Unité d'enseignement d'intervention	Eventuelles responsabilités particulières dans le pilotage de la formation
				Domaine/Fonction			
Lecorche Jeanne-Zoé	Agrégée	Littérature	IUT CV		30	UE 1	
Cohen Laurent	Certifié	Economie - Gestion	IUT CV		67,5	UE 1 ; UE 2 ; UE 4 ; UE 5	Responsable pédagogique
Buzzetti Nicolas				Directeur d'agence bancaire	21	UE 2	
Coupet Arthur				Gestionnaire de patrimoine	28	UE 3	
Hallaf-Cohen Nadia	PLP	Economie - Gestion	IUT SF		31	UE 3	
Afartout Saïd				Enseignant contractuel Lycée Lurçat	64,5	UE 1 ET UE 2	
Capdepuy Romain	Certifié	Economie - Gestion		Enseignant Lycée Lurçat	73	UE 1 ; UE2 ; UE3	
Saintonge Pierre-François	Certifié	Economie - Gestion		Enseignant Lycée Lurçat	35	UE2	
Guettari Ouariba	Certifiée	Economie - Gestion		Enseignante Lycée Lurçat	115	UE2 ; UE3	
Poels Alix	MCF	06	IUT CV		55	UE 4	
Bonnemaizon Audrey	MCF	06	IUT CV		55	UE 4	
					575		



Convention de partenariat

Licence professionnelle Assurance – Banque – Finance : chargé de clientèle Parcours digitalisation de la relation client en assurance

Vu le code du travail pris en sa sixième partie et notamment son livre II sur l'apprentissage ;

Vu le code de l'Education, notamment pris en ses articles L. 331-5, L. 335-5 et L.613-1, L.6231.1 et suivants

La présente convention, relative à la formation d'apprentis, est établie dans le cadre de l'article L.6231.1 et suivants du code du travail

Elle règle les rapports entre :

D'une part

L'UPEC

61 avenue du Général de Gaulle

94000 Créteil ,

Représentée par son président Jean Luc Dubois Randé,

L'IUT de Créteil-Vitry (UPEC), représenté par sa directrice Mme FAURE

L'UPEC.CFA, représenté par son directeur

Et d'autre part

Le Lycée polyvalent Jean Lurçat

48 Avenue des Gobelins

75013 Paris

Représenté par sa proviseure Mme BEZAT

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Les trois parties ont conclu une convention cadre, afin de formaliser entre eux un partenariat pédagogique. C'est dans ce cadre que les parties ont décidé de conclure une convention d'application portant sur la mise en place d'une formation conduisant à une Licence professionnelle e, un an : Assurance – Banque – Finance : chargé de clientèle, parcours digitalisation de la relation client en assurance » code RNCP 39295.

Article 1 : Objet de la convention

Celle-ci prévoit les modalités pédagogiques, administratives et financières de mise en œuvre de la collaboration entre l'IUT de Créteil-Vitry, le CFA de l'UPEC et le lycée Jean Lurçat pour la mise en œuvre de la Licence professionnelle Assurance – Banque – finance : chargé de clientèle, parcours digitalisation de la relation client en assurance.

Cette convention est élaborée pour une l'ouverture de la formation en septembre 2025.

Article 2 : Publics cibles

Le CFA de l'UPEC accueille en formation un groupe de 15 à 25 apprentis en vue de leur permettre de préparer en un an la licence professionnelle Assurance – Banque – Finance, parcours digitalisation de la relation client en assurance.

La formation est réalisée en alternance entre le lycée Jean Lurçat, l'IUT de Créteil-Vitry et l'entreprise. L'organisation administrative, pédagogique et financière est définie conformément aux dispositions réglementaires en matière d'apprentissage.

Article 3 : Modalité d'accès

Cette formation s'adresse au public visé par la loi sur l'apprentissage. Pour être acceptés en apprentissage, les candidats devront être admis selon les critères définis par le règlement de contrôle des connaissances de la formation de licence professionnelle? de l'UPEC (ceci ne figure pas dans notre contrôle des connaissances) et simultanément être recrutés par une entreprise en contrat d'apprentissage.

Article 4 : Communication de la formation

L'IUT de Créteil-Vitry et le lycée Jean Lurçat auront une communication commune sur la licence professionnelle. Les partenaires, s'engagent à mentionner sur les différents documents de communication liés à la licence professionnelle ce partenariat.

Article 5 : Responsabilité de l'IUT de Créteil-Vitry

L'IUT de Créteil-Vitry

Est responsable de

- ✓ De la définition du calendrier d'alternance
- ✓ Référencement sur sa plateforme de candidature de la licence professionnelle
- ✓ De la sélection et du recrutement des apprentis
- ✓ L'inscription des apprentis
- ✓ Du recrutement des enseignants sur son volume d'enseignement
- ✓ Du contenu et de la coordination pédagogique des cours dispensés par les enseignants de l'IUT de Créteil-Vitry
- ✓ De la diplomation c'est-à-dire toutes les opérations liées aux inscriptions au diplôme et à la délivrance du diplôme
- ✓ De la mise à disposition de locaux pour les modules de formations délivrés à l'IUT de Créteil-Vitry
- ✓ De l'accès des étudiants aux services numériques de l'IUT de Créteil-Vitry

Participe

- ✓ Au suivi et à l'évaluation des apprentis
- ✓ Aux visites des apprentis en entreprise
- ✓ Aux relations avec les entreprises

Article 6 : Responsabilité de l'IUT de Créteil-Vitry

L'IUT de Créteil-Vitry est responsable

- ✓ De l'aide au placement en entreprise
- ✓ Du contenu pédagogique général et de la coordination opérationnelle de la formation :
- ✓ De la construction des emplois du temps
- ✓ Des visites d'entreprises et des relations avec les maitres d'apprentissage

Article 7 : Responsabilité de l'UPEC.CFA

L'UPEC.CFA est responsable

- ✓ De l'organisation du comité de direction annuel
- ✓ De la facturation des fonds versés au titre de la prise en charge par les OPCO et de tout autre financement complémentaire éventuel (mobilité, handicap, etc...) pour la prise en charge de frais de formation et de leur reversement à l'UPEC de la part correspondante pour chaque apprenti dûment inscrit.

Article 8 : Responsabilité du lycée Jean Lurçat

Le lycée Jean Lurçat est responsable de

- ✓ L'inscription des apprentis au lycée
- ✓ L'accueil des apprentis - les cours ont lieu sur le site de la rue de PATAY, Paris 13
- ✓ De la mise à disposition de la logistique de la formation
- ✓ Du recrutement des enseignants sur son volume d'enseignement
- ✓ La comptabilisation des absences et de la transmission des relevés d'absences aux entreprises et au CFA

Il participe :

- ✓ A la sélection et au pilotage du recrutement des apprentis

- ✓ Au placement des apprentis en entreprise
- ✓ Au suivi et aux évaluations des apprentis
- ✓ Aux visites des apprentis en entreprise
- ✓ Aux relations avec les entreprises
- ✓ Aux tutorats de Validation des Acquis de l'Expérience à travers ses enseignants

Article 9 : Commission d'admission

La commission d'admission est constituée à la fois d'enseignants de l'UPEC et d'enseignants du lycée Jean Lurçat. La commission se déroule en présentiel dans la mesure du possible, voire en visio, et étudie l'ensemble des candidatures de Jean Lurçat et d'autres formations.

Les candidatures des étudiants issus des BTS du lycée Jean Lurçat sont étudiées en priorité.

Article 10 : Coordination pédagogique

Elle est assurée par un enseignant coordonnateur de l'IUT de Créteil-Vitry et un enseignant coordonnateur du lycée Jean Lurçat. Ils assurent conjointement le recrutement de l'équipe pédagogique.

Article 11 : Suivi de la formation

Un comité de direction est programmé une fois par an. Il a pour objectif de veiller à la cohérence entre la formation et les besoins des entreprises. Ce comité est en charge de faire évoluer la formation.

Il est composé de membres de droit

- ✓ Le directeur du CFA de l'UPEC ou son représentant
- ✓ Le directeur de l'IUT de Créteil-Vitry ou son représentant
- ✓ Le proviseur du Lycée Jean Lurçat ou son représentant
- ✓ Le coordonnateur de la formation délivrée à l'IUT de Créteil-Vitry
- ✓ Le coordonnateur de la formation délivrée au lycée Jean Lurçat

Et de membres invités

- ✓ Des professionnels de terrain
- ✓ Toute autre personne susceptible de faire progresser la formation

Article 12 : Condition de délivrance du diplôme

Le diplôme est attribué par un jury, constitué sous la responsabilité de l'IUT de Créteil-Vitry.

Il se compose de

- ✓ De l'enseignant de l'IUT de Créteil-Vitry responsable pédagogique
- ✓ Du professeur coordonnateur du lycée Jean Lurçat ou d'un représentant
- ✓ De la directrice de l'IUT de Créteil-Vitry
- ✓ D'un professionnel intervenant dans la formation.

Article 13 : Modalités de l'alternance

La formation se déroule sur un volume total de 600h annuelles réparties en 450 heures de cours et TD et 150 heures d'autonomie encadrée ou de Travail personnel guidé. La formation a lieu, en partie, dans les locaux du lycée Jean Lurçat, sur le site de PATAY - Paris 13.

Certains enseignements seront dispensés dans les locaux de l'IUT de Créteil-Vitry à Créteil. Ils seront organisés sur des journées complètes pour éviter de trop nombreuses heures de transports aux alternants, conformément à l'emploi du temps proposé.

Le calendrier et l'organisation de l'alternance entre les périodes d'enseignements et de présence en entreprise sont définis annuellement par le responsable pédagogique.

Article 14 : Règlements intérieurs

Les apprentis sont inscrits à l'IUT de Créteil-Vitry et au lycée Jean Lurçat. Ils doivent se conformer aux deux Règlements intérieurs.

Article 15 : Conditions financières

Le CFA de l'UPEC règle directement aux apprentis les forfaits d'aide et autres aides reçues par les OPCOs.

Les dépenses de fonctionnement de l'UFA sont gérées par le lycée Jean Lurçat. La facturation des prestations est établie annuellement sur forfait défini dans l'annexe 1 et révisable annuellement, avec présentation des justificatifs correspondants.

Les conditions financières de réalisation de la formation sont précisées en Annexe1 et révisables par voie d'avenant chaque année.

Les factures sont réglées à 30 jours par l'IUT de Créteil-Vitry – UPEC.

Article 16 :

Les heures effectuées par les enseignants du lycée Jean Lurçat (enseignements, tutorats...) seront prises en charge sous forme de vacances d'enseignement par l'IUT de Créteil-Vitry.

Article 17 : Suivi de la convention

Un suivi de l'application de la présente convention est assuré conjointement dans le cadre d'une concertation régulière par les signataires de la présente convention ou de leurs représentants. Un Conseil de perfectionnement est réuni une fois par an à l'initiative du CFA de l'UPEC.

Article 18 : Dénonciation

Il peut être mis fin à la présente convention par accord écrit entre les parties ou par dénonciation unilatérale, notifiée par écrit en courrier recommandé au moins trois mois avant la fin de la convention.

Toutefois les parties s'engagent à ce que nonobstant la dénonciation de la présente convention, les actions en cours soient mises en œuvre conformément au présent accord par les établissements partenaires et menées à leur terme sans préjudice pour les étudiants concernés.

Article 19 : Litiges

En cas de désaccord, les parties concernées s'efforcent de résoudre leur litige à l'amiable. En cas de désaccords persistants, le différent sera porté devant la juridiction compétente.

Article 20 : Durée de la convention et rétroactivité

La présente convention est conclue pour deux années scolaires. Universitaires?
Année 2025 – 2026 et 2026 – 2027.
Elle est modifiable annuellement par voie d'avenant entre les parties.

Fait à Paris en trois exemplaires originaux le

Pour le lycée Jean Lurçat	Pour l'IUT de Créteil-Vitry	Pour l'UPEC
Sa Provisseure	Sa Directrice	Son président
Mme Sylvie Bezat	Mme Faure	Jean Luc Dubois Randé
Signature et cachet	Signature et cachet	